

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 61

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ÉRIC LE DISSÈS**

OBJET : Budget primitif 2020 : politique de soutien à la filière pêche.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux ports, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Bien que la loi NOTRe ait conforté les rôles de la Région dans le domaine des aides économiques, elle a néanmoins conservé au Département une certaine capacité à agir dans le domaine de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture.

Ainsi, dans le cadre de la convention conclue en 2017 avec le Conseil régional, notre collectivité est légitime à soutenir les investissements des entreprises ou à accompagner les mesures en faveur de l'environnement ou du sanitaire.

Filière traditionnelle de l'économie locale, la pêche professionnelle, à caractère essentiellement artisanal dans notre département, est confrontée à de nombreuses difficultés depuis une quinzaine d'années : une flotte de navires vieillissante et un recul inexorable des effectifs ; des charges toujours plus importantes en raison notamment du coût de l'énergie ; un cadre réglementaire très contraignant qui restreint de plus en plus les possibilités d'exercice de la pêche ; une dégradation de la qualité du milieu marin...

Néanmoins et en dépit de ces difficultés, ce secteur d'activité a de réelles opportunités économiques à saisir en s'engageant résolument en faveur de la protection du milieu ainsi que de la qualité et de l'origine des produits, l'enjeu étant de consolider un modèle économique à forte valeur ajoutée, bâti sur la commercialisation de poissons et coquillages frais, en circuits courts.

Dès lors, pour accompagner cette stratégie, notre objectif doit être de proposer des mesures d'intervention cohérentes avec les principaux enjeux identifiés pouvant se décliner en une ou plusieurs mesures d'accompagnement de la filière pêche / aquaculture des Bouches-du-Rhône.

3 axes prioritaires ont ainsi été retenus :

- l'amélioration de la compétitivité des structures de pêche artisanale,
- la valorisation des produits et la diversification des ateliers,
- la préservation des ressources et de l'environnement.

Pour 2020, le budget sera affecté, selon le détail figurant dans l'annexe financière n°1, au financement :

- de notre mesure de soutien aux investissements pour la modernisation des équipements de la flotte de pêche artisanale,
- d'une enveloppe de subvention de fonctionnement aux associations,
- d'une deuxième tranche du plan d'action en faveur de la qualité sanitaire des coquillages, piloté par notre laboratoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'Assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL